

I.R.E.J.

Institut régional d'expertise judiciaire

Compagnies d'experts membres de l'IREJ

Compagnie des experts près la cour d'appel de Douai
Compagnie des experts près la cour administrative d'appel de Douai
Section régionale du Collège national des experts architectes français
Section Amiens-Douai-Reims de la Compagnie nationale des experts-comptables de justice
Association amicale des membres des professions de santé, experts près la cour d'appel de Douai

Le langage de l'expertise pour les traducteurs et interprètes Lecture et interprétation des actes et décisions

* **public concerné** : ce stage d'une demi-journée s'adresse aux traducteurs et interprètes inscrits sur la liste des experts judiciaires ou désirant s'y inscrire.

* **session** : vendredi 9 février 2024, de 13 h ½ à 18 h

* **programme** :

- *L'organisation judiciaire en droit français*
- *Les techniques de la traduction*
- *Lecture et interprétation des décisions de justice*
- *Lecture et interprétation des actes d'huissiers*
- *Lecture et interprétation des actes notariés*
- *Erreurs, maladroites et contresens courants*
- *Traduction depuis un support numérique*
- *Les fondamentaux de la traduction certifiée*
- *Les différentes formes de légalisation (M.A.E., Apostille ...)*
- *Responsabilité du traducteur*

* **formateur** : Loïc BERRO, expert près la cour d'appel de Douai .

* **objectif** : enrichir le vocabulaire juridique et administratif, mieux comprendre les subtilités des actes et des décisions judiciaires, afin d'effectuer des traductions justes et lisibles.

* **méthode pédagogique et évaluation** : la formation s'appuie sur un diaporama et des documents remis aux participants, elle se termine par un questionnaire sous forme de quizz permettant de contrôler les connaissances acquises.

* **prix d'inscription** : € 170 (€ 155 pour les membres d'une compagnie membre de l'IREJ)

* **lieu** : Ecole nationale supérieure de chimie, avenue Mendeleïev à Villeneuve d'Ascq

* **modalités d'inscription** : Adressez votre bulletin d'inscription à :

Damien BIDOIRE, trésorier de l'IREJ
Technoparc FUTURA – CS 60082 – 62402 BETHUNE cedex

Seuls les bulletins d'inscription accompagnés du règlement du droit d'inscription sont pris en compte.

Association régie par la loi du 1er juillet 1901, créée le 1er juillet 1998,
Enregistrée à la préfecture du Nord le 9 décembre 1998 sous le n° W595008599 - J.O. du 02.01.1999
Enregistrée sous le n° 31 59 04690 59 auprès du préfet de région du Nord (art. R 921-5 du Code du travail)
Siège administratif et trésorier : **Damien BIDOIRE – Technoparc FUTURA – CS 60082 – 62402 BETHUNE cedex**
SIRET – 421 903 147 00021 APE 804 C

Tel. : 03 21 52 02 02 et 03 20 66 80 99 – bidoire@ecobra.fr